



Le Jardin Maore sort (presque) écologiquement de terre



Pas d'obstacle à la démolition de Barakani à Koungou juge le tribunal administratif

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2666 - Édition du 12 Juin 2023



Des Terminales admissibles aux grandes écoles de gestion à Sada

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# ÉDUCATION : Réussite des prépa écoles de commerce et implication des élèves saluées par le recteur

C'est un petit scoop : alors que depuis trois ans, le rectorat parie aussi sur l'excellence à Mayotte, à Sada, 11 élèves sont admissibles aux grandes écoles de gestion. Aux Lumières on remettait des prix de l'adhésion aux valeurs républicaines.

Depuis 2021, le lycée de Sada abrite deux parcours d'excellence : la [1ère classe préparatoire aux grandes écoles](#) (CPGE), et lancée avant elle, la classe préparatoire Economique Commerciale Générale (ECG) pour les candidats aux grandes écoles de commerce. Ils étaient onze à avoir [planché en avril dernier](#) sur les concours d'entrée, pour décrocher des écoles de renom, Kedge Business School, HEC, EDHEC, Rennes School of Business, EM Lyon, ESSEC, etc.

Et la bonne nouvelle est tombée

la semaine dernière : ces élèves bûcheurs sont tous admissibles, comme nous le confirme le recteur Jacques Mikulovic : « Les onze élèves de la prépa ECG ont tous décroché au moins un oral dans une école. » Des oraux qui sont organisés sur le mois de juin jusqu'à début juillet. Bonne chance à eux !

C'est peut-être le parcours qui attend les élèves qui étaient couronnés ce vendredi au lycée des Lumières. Durant deux jours, le rectorat a mis en avant les élèves les plus méritants, car les plus impliqués dans des actions citoyennes, et leurs parents.

## L'école, lieu de défense des valeurs républicaines

Une cérémonie qui se tenait au lycée des Lumières, inaugurée par le discours du recteur Jacques Mikulovic.

Pas de lecture des notes qui lui avaient été préparées par Laetitia Fayolle, Inspectrice d'académie d'Histoire-géographie, mais face à un auditorium rempli, l'incitation à s'approprier les valeurs de notre pays : « Il faut prendre conscience des valeurs de la République, et les défendre, c'est cela qui doit vous porter. Elles vous donnent un socle de connaissances pour vous construire. Il y a beaucoup de cérémonies républicaines en Petite Terre, dont la victoire de 1945, vous êtes invités à y participer. Cela force à s'interroger sur l'humanité et la direction que l'on a envie de lui donner. »

Un discours « pas académique », relevait l'IPA d'Histoire, qui prenait le relais : « Cette cérémonie est organisée autour des valeurs de l'école, merci aux parents présents, il faut encourager l'engagement



*Une classe lauréate du Concours national de la Résistance et de la Déportation*

des élèves dans ces concours. Ce sont des cérémonies ni désuètes, ni surannées », en l'illustrant par l'émotion et la solennité retranscrites par Anatole France, « le jour de la distribution des prix, nous étions méconnaissables, Fontanet et moi. Cela tenait, sans doute, à ce que nous étions peignés. Nos vestes neuves, nos pantalons blancs, la tente de coutil, l'affluence des parents, l'estrade ornée de drapeaux, tout cela m'inspirait l'émotion des grands spectacles ». Une plongée dans l'école du 19ème siècle.

Laetitia Fayolle invitait les jeunes à s'investir dans leurs études, « elles vont vous donner les clés pour construire votre avenir. Et à la question habituelle de l'avenir de la planète, je dirai plutôt, quels enfants allons nous laisser à notre planète ?, en étant convaincue qu'ils seront meilleurs que nous. »

« Des personnes courageuses »

Le premier prix « Samuel Patty » soutenu par l'association des professeurs d'histoire géo, disciplines de l'enseignant assassiné, portait logiquement sur les conséquences des fake news, des manipulations, des images modifiées par Intelligence artificielle. Ce sont les 1ère Bac de Français international du lycée des Lumières qui l'emportaient et recevaient une attestation de citoyenneté.

L'un des plus anciens, le Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) est ouvert aux collégiens de troisième et aux lycéens en France, il rassemble de 35.000 à 60.000 élèves par an. Le thème de cette année portait sur « L'école de la Résistance – Des jours sombres au lendemain de la Libération 1940-1945 »

Pour les collèges et les lycées, deux catégories, individuelle, et production collective. La première est décrochée par trois lycéennes de Dombéni, alors que pour la seconde, ce sont les Terminales du lycée des Lumières qui s'illustrent pour le choix d'utiliser des marionnettes retraçant la montée du



Les deux élèves lauréates et leurs enseignants du collège Zakia Madi

maréchal Pétain et la diffusion par la force des idées collaborationnistes dans les écoles. « Nous avons mené une enquête approfondie sur les enseignants résistants, les documentaires de l'époque, les œuvres d'art, tout ça pour comprendre les attitudes des enseignants et des élèves sur cette période. Des personnes courageuses », rapporte Fatoumatia, une des élèves de la classe.

Des représentants des anciens combattants étaient présents à la cérémonie.

Chez les collégiens, en individuel, ce sont à nouveau des filles, deux élèves du collège Zakia Madi de Dombéni, qui ont été les meilleures, alors qu'en collectif, ce sont les collégiens de Halidi Selemani de M'gombani qui l'emportent pour leur implication dans une vidéo sur l'école de la Résistance, « Les pas des étoilés ». Ce sont les pas qui résonnent dans les couloirs de tous ces élèves qui ont commencé à porter l'étoile jaune avant de disparaître les uns après les autres des bancs des écoles. Chez les actrices et acteurs en herbe, c'est la révolte qui domine, « on en a marre de toute cette hypocrisie, on veut vivre », comme pour porter sur leurs frères épaulés la revanche de l'Histoire de tous les disparus. Une

façon de rejoindre le journaliste Pierre Brossolette qu'ils citaient, « Résister ! C'est le cri qui sort de votre cœur à tous, dans la détresse où vous a laissés le désastre de la Patrie », et qui s'était suicidé alors torturé par la Gestapo.

Des élèves à la fois impliqués et respectueux, « nous sommes très honorés d'être là », à chaque prise de parole, un peu comme en écho aux propos introductifs du recteur.

Anne Perzo-Lafond

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :  
 06.61.51.73.38.  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)

# ENVIRONNEMENT : Le Jardin Maore sort (presque) écologiquement de terre

Ce vendredi 9 juin était l'occasion de descendre sur la côte Sud-Ouest de notre département afin de découvrir le résultat de la première phase de transformation terminée de l'écologde du Jardin Maoré; incontournable vitrine parfois même internationale de notre île.

C'est dans un écrin verdoyant que nos officiels du Conseil départemental, de la Communauté de communes du Sud (CCSud) mais également de la mairie de Mamoudzou et autres convives, ont été chaleureusement accueillis par l'ensemble des équipes du groupe hôtelier indépendant, **Amanta Resorts**, propriétaire, entre autres\*, du fameux **Jardin Maoré**, établissement privé, touristique et hôtelier, de l'emblématique plage de N'gouja, située entre les communes de Kani-Kéli et de Bouéni.

## Une indispensable nécessité de modernisation

Ne surtout pas reculer... Telle fut la

devise de la direction de l'établissement qui, malgré les nombreuses complexités essuyées ces dernières années, en termes de « vissitudes immobilières », de crises successives, de difficultés de circulation pour l'acheminement des matériaux, d'inflation pluridisciplinaire et autres intrications administrativologiques, a persisté non sans effort nourri de ténacité, dans cette volonté d'expansion, de rénovation, d'innovation mais surtout de respect qu'est cet emplacement extraordinaire dont les genèse et idée d'exploitation nous renvoient à près de 50 ans en arrière, rappelons-le. « Dans cette volonté de mettre en valeur le patrimoine et la richesse de Mayotte, nous nous modernisons » déclare **Edgard Valero, président-fondateur du groupe Amanta**, huitième propriétaire de ce lieu, avant de poursuivre : « Qu'on soit ou non d'accord, l'énergie fossile va dans le mur; il est important de s'occuper de notre Planète et par la même occasion, de notre gagne pain (...) Cette situation

au coeur de l'un des plus beaux sites naturels de l'archipel, nous engage à partager et à protéger ce joyau de biodiversité pour les générations futures ». Un joyau classé aire marine protégée et sous la responsabilité littorale du **Parc Naturel Marin de Mayotte**. Un joyau de faune et de flore enrichie de ses plantes endémiques et de ses imposants baobabs qui, pour le plus ancien, chatouillerait le cap des 300 ans largement révolus. Véritable refuge de diversité du vivant sous toutes ses formes, il ne pouvait être question que d'un chantier sous couvert de procédures à respecter.

## Se fondre dans le décor

Dans ce projet ambitieux mais non moins nécessaire pour le développement du volet villégiature de notre territoire, il était primordial d'apporter plus-value en termes de capacité d'hébergement, d'accueil et de qualitatif attrait touristique de manière globale.

Le **Jardin Maoré** a donc pris le parti, il y a 3 ans de cela, de lancer une première phase de travaux de transformation et d'agrandissement, offrant **7 nouveaux bungalows familiaux**, en accès quasi direct sur la plage, ainsi que **20 chambres doubles supplémentaires**. Un chantier assez colossal qui a pu compter sur les respectifs soutiens, à hauteur de 18% (x2) de la note finale, de l'État ainsi que du Fonds européen de développement régional (Feder) et qui s'inscrit dans une pleine et respectueuse volonté de protection environnementale. D'où le choix de matériaux assez surprenants, pour ne pas dire étonnamment culottés, sachant la proche catégorisation de l'établissement sous la classification hôtelière d'un 4\*\*\*\*. Pourquoi culotté ? Parce qu'il est question de l'utilisation de matériaux ô combien basiques relevant du bois et de l'acier, au moyen notamment de containers aménagés. Même si cela apparaît fort peu attrayant sur le papier, le résultat



*Soyez les bienvenus en ces nouvelles chambres écologde du Jardin Maoré*

est plutôt bluffant, pour ne pas dire à s'en casser le nez, tant dans l'approche visuelle que le ressenti thermique. En effet, malgré le climax solaire proche du zénith qui frappe nos convives lors de cette protocolaire visite d'inauguration, la fraîcheur intérieure des terrasses et des chambres est indéniablement palpable; et niveau ambiance, nous sommes plus proche d'une capsule épurée et cosy — décorée avec goût — que d'un simple 20 pieds ambiance basique village people et chantier ! Niveau bilan carbone, on est bon tout comme le système de fixation choisi basé prioritairement-parlant sur des pilotis afin, d'une part, d'éviter au maximum la gourmande utilisation du combo eau et ciment et, d'autre part, de limiter la destruction de végétation, notamment au sol. Un efficient choix écologique allié à une autonome production d'électricité, en partie, grâce à la mise en place de panneaux photovoltaïques.

**Avant tout un établissement mahorais**

Bien que cette montée en puissance se veuille aussi calquée sur des



*Le directeur du Groupe E. Valero (chemise bleue au c.) présente ici les caractéristiques techniques de ces nouveaux logements aux élus de la région Sud*



*Espace accueillant, vue sur le lagon, on en oublierait presque qu'on dort dans un container...*

standards internationaux convoités, centre nautique et de plongée grandement inclus, le **Jardin Maoré** qui emploie plus d'une quarantaine de personnes, n'oublie pas son activité première qui relève majoritairement du tourisme local comme le souligne **Karim Kardous**, nouveau **directeur de l'établissement**, fraîchement débarqué depuis près de 4 mois :

« Ce qui fait le principal de notre richesse, notamment les week-ends où notre taux de remplissage avoisine les 80% pour près de 400 couverts, c'est justement grâce aux clients mahorais et ça, il ne faut pas l'oublier. En ce sens, les tarifications se doivent aussi d'être adaptées tout comme les quantités. Nous tirons vers ça, nous équilibrons. C'est aussi cela montrer notre respect et notre volonté d'enracinement local ». Des efforts récompensés à échelle départementale, notamment pour l'approche auprès de nos cocos et bacocos préférés concernant leurs sorties loisirs et épicuriennes, plaçant ainsi le **Jardin Maoré** tel

l'établissement partenaire d'accueil restauration senior de la zone sud. Une noble symbolique accentuant les liens intergénérationnels propre à toute l'allégorie et l'évolution de ce lieu, aussi point de ralliement.

### L'Aventure continue...

Une aventure portée sur la **seconde phase de travaux qui touchera**, dès le début d'année 2024 prochaine, la **partie historique du Jardin Maoré** pour une rénovation où il est visé, dans la lignée architecturale du premier volet, la **modernisation des 9 bungalows** déjà existants ainsi que la **création de 11 supplémentaires**, en plus d'un restaurant gastronomique et d'un centre « de Bien-être ».

Un projet faramineux inscrit dans ce séduisant grand tout rattaché au tissu économique du Sud qui sera, dans 2 ans, « l'unique raison de faire des milliers de kilomètres » comme le déclare **Edgard Valero** « Même si notre but premier se tourne sur la valorisation de ce site, auprès justement de la population locale, il y a toujours cette indispensable dimension d'attractivité qu'il faut aller chercher aux delà des frontières car là est aussi la viabilité d'un établissement. Notre proche priorité va se porter sur une campagne



**K. Kardous** *“Étant dans la continuité de mes fonctions précédentes, alliée au fait que je sois né sur île, je connais très bien l'insularité dans ses problématiques mais aussi ses bons côtés”*

de communication valorisante auprès de l'Europe, notamment de la plongée, pour aussi redorer l'image de Mayotte et ce, malgré l'actualité qui nous a quand même bien plombée, il faut le

dire. Le but étant d'inverser la tendance négative ».

Dans cette visionnaire approche de modernisation, il est en concret pour parler la **proche création d'un site hôtelier** rattaché au groupe et de mêmes prestations, au niveau de la commune de **Mamoudzou** auquel se greffera, d'ici la fin de l'année, un catamaran solaire qui assurera des liaisons entre ladite zone convoitée précitée, Petite-Terre, ainsi que N'Gouja. Gageons que le Groupe **Amanta Resorts** n'a pas fini de nous surprendre niveau valorisation, révolution et appétence internationale de notre île...

MLG

*\*Le groupe Amanta Resorts possède 7 établissements hôteliers priorisant l'aspect environnemental, la gestion des déchets et des ressources naturelles (électricité, eau...) à travers Madagascar, La Réunion, la Côte Atlantique Charentaise ainsi que Mayotte donc.*



*La structuration respecte la quiétude et l'espace privé de chacun des clients de l'hôtel (@MLG)*

# Appel à Candidatures

## Conseil Intercommunal de l'Environnement de la **CCPT**



**Devenez acteurs de la transition écologique et  
énergétique de Petite Terre**

**Agir pour construire un avenir durable  
pour nos enfants !**

**Le dossier de candidature est disponible  
à la Communauté de communes de Petite  
Terre et sur  
[mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr](mailto:mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr)**

**Dossier  
A déposer par email avant 23 juin 2023**



# JUSTICE : Pas d'obstacle à la démolition de Barakani à Koungou juge le tribunal administratif

Et de trois pour Koungou qui voit les opérations de démolition d'habitat insalubre se mener les unes après les autres. Prévues de longue date en opération ANRU ou en aménagement d'installations publiques comme c'est le cas à Barakani. La justice administrative suit sous réserve que les conditions de la loi ELAN sont remplies.

Après [l'emblématique Talus 2](#) et [Longoni](#), il s'agit du 3<sup>ème</sup> arrêté préfectoral concernant la commune de Koungou. Le quartier insalubre de Barakani, dont [nous évoquions le sort](#) la semaine dernière, est situé non loin du dispensaire de Koungou. Sur ce terrain du conseil départemental, le syndicat mixte « Les eaux de Mayotte » a pour projet de construire une station d'épuration. Il a donc sollicité la commune et la préfecture qui a pris un arrêté dans le cadre de la loi ELAN le 12 avril 2023. Une opération prévue de longue date qui bénéficie des moyens supplémentaires en encadrement sécuritaire de l'opération Wuambushu.

Sur les trente cases qui composent l'ensemble jugé insalubre par l'ARS Mayotte, et fortement insécuritaire par la gendarmerie qui relevait « de nombreux troubles à l'ordre public



*Gil Cornevaux, président du tribunal administratif de Mayotte, saisi en référé*

», deux familles avaient déposé un recours, estimant l'offre de logement sous dimensionnée pour eux et leurs 9 enfants. Jugé la semaine dernière en référé (en urgence), le délibéré est tombé ce vendredi. Il rejette l'argument des familles, argumentant que des solutions de relogement ont été proposées à l'ensemble des familles des requérants, « sans que ces derniers n'y donnent suite ».

Ce qui pourrait confirmer que [la démolition de Talus 2](#) validé par la juridiction administrative, puisse servir de jurisprudence, libérant les tractopelles pour les suivantes, sous condition qu'il y ait proposition de relogement par la préfecture – et que les preuves en soient délivrées au tribunal – que la scolarisation des enfants à proximité et le stockage des biens et meubles des familles, soient effectifs, le temps de la reconstruction de logements en dur. Ce qui ne laisse pas de champ libre au tribunal correctionnel, [déclaré incompetent](#) en appel lors des recours de Talus 2.

« En voyant que les logements étaient détruits à Talus 2, une partie des occupants des cases de Barakani a accepté les relogements que nous propositions, les autres les ont démontées pour reconstruire ailleurs », nous indiquait-on du côté de la mairie de Koungou.

Huit arrêtés avaient donc été pris par le préfet, et huit doivent suivre, avait-il indiqué.

**Anne Perzo-Lafond**



*Le quartier de Talus 2 avant et après démolition*



# SOCIÉTÉ : Chômage des jeunes : du job dating à un marché régional de l'emploi



*Les demandeurs d'emploi également observés pour leurs qualités humaines*

**Décrocher un job grâce aux valeurs du rugby, ou être dragués pour de futurs cadres, deux actions originales ce vendredi. Une goutte d'eau dans un océan de laissés pour compte qui se marginalisent, met en garde Saïd Mohamadi, qui émet des proposition, « Mayotte doit se spécialiser sur des thématiques d'offres d'emploi sur le plan régional pour attirer des cerveaux ».**

Ce week-end, les « job dating » ont fleuri dans les communes de l'île, et avec un format qui s'affine vers davantage d'originalité. Ces entretiens d'embauche qui se déroulent en 5 à 10 minutes entre les candidats et les employeurs se sont modernisés.

A Koungou, c'est sur le terrain de sport, que, ballon de rugby en main, les demandeurs d'emploi ont tenté de décrocher un job ! Il s'agit de l'opération « Du stade vers l'emploi », qui entre dans le cadre des Jeux Olympiques Paris 2024. Des Jeux qui seront le théâtre de compétitions sportives, mais pour lesquels les organisateurs ont voulu propulser les valeurs du sport hors de ces arènes. En 2022 s'était ainsi tenue la 1ère édition « Du stade vers l'emploi », axé sur l'athlétisme et en partenariat avec la commune de Mamoudzou. « Nous avons finalisé 20 insertions de demandeurs d'emploi sur 60 », rapporte Gabrielle Kuola, Responsable service partenarial et FSE chez Pôle emploi.

Cette fois, c'est avec la mairie de Koungou que s'est noué le partenariat, et sur le thème du rugby. C'est donc la fédération nationale de ce sport qui finance l'événement.

Le principe est novateur : « Les demandeurs d'emploi sont en action sur le terrain avec différents challenges, sans savoir que de potentiels recruteurs sont là, tout en étant informés que dans l'après-midi ils ont un job dating avec eux. En réalité, ils sont observés sur différents critères, l'attitude, le savoir être, etc. Des données déterminantes pour les recruteurs. »

Douze entreprises sont présentes, dont certaines avec de multiples

offres d'emploi : 11 pour BDM (Carrefour), 17 pour Randstad, 11 pour le RSMA, etc. « Il y a 40 offres d'emploi en tout ».

Le lancement de l'opération s'est fait en présence du sous-préfet Cédric Kari-Herkner, du directeur territorial de Pôle emploi Christian Saint-Etienne et de l'adjointe au maire de Koungou. Après le sport en plein soleil, le réconfort avec un déjeuner partagé à midi.

### Faute d'action, les potentiels cadres finissent au rectorat.

A quelques kilomètres de là, à Bouyouni, on mettait en place un nouveau concept de la recherche d'emploi, le « job dating inversé ». Non que les recruteurs se mettent à la place des chômeurs et vice-versa, mais parce que ce sont les premiers qui se mettaient en quête de profil collant à leur activité, que leur proposaient des étudiants en fin de parcours. Vous l'aurez compris, l'événement s'adressait à de futurs cadres, que l'on oublie trop souvent à Mayotte, supposant qu'ils auraient moins de difficulté à décrocher un job que le public non diplômé. Ce qui n'est pas toujours vrai, surtout que

beaucoup de ces profils recherchent en priorité en métropole. « Garantir à ces étudiants en fin d'étude une promesse d'embauche va permettre de faire revenir les cerveaux à Mayotte. Et lorsqu'ils reviennent d'eux-mêmes, ils sont souvent perdus à leur retour et sont recrutés par le rectorat », nous rapporte Kiladati M'dallah Mari, Chargée de mission chez Mayotte Entraide Etudiants (M2E).

Une action que l'association mène sur financement de la préfecture dans le cadre du programme national « Cadres d'avenir », et qui a également bénéficié de l'APEC Réunion Mayotte, TOPONYMY et du MEDEF.

C'est en visio que 5 étudiants sur les 19 sélectionnés ont échangé avec une vingtaine d'employeurs potentiels. Leur profils de futur ingénieur en bâtiment, ou en électronique, ou en génie civil, ou encore de master en innovation sociale ou de chargé de communication, a incité les entreprises ou bureaux d'études présents à proposer des offres assez intéressantes pour envisager une conclusion heureuse pour eux : « L'ingénieur en bâtiment et la

Chargée de communication ont eu chacun cinq employeurs positionnés sur leur profil, les autres trois. » Au terme de la journée, des propositions concrètes de contrat ont été faites à 4 candidats, « le choix définitif se fera dans les jours à venir par ces derniers ».

Des candidats heureux et qui peuvent donc également compter désormais sur un accompagnement de l'APEC (Association pour l'emploi des cadres) qui a installé une antenne il y a quelques mois à Mayotte.

Les 14 autres candidats feront l'objet de prochains « job dating inversés ».

### Mayotte doit se spécialiser dans la région.

Tous les demandeurs d'emploi n'ont pas l'opportunité d'avoir autant d'employeurs à leurs pieds. Le marché se sature vite à Mayotte, beaucoup n'ont pas de diplômes, pas de papiers, pas de maîtrise de la langue, se précarisent et deviennent la proie des bandes, on connaît la suite. Saïd Mohamadi, directeur et membre fondateur de l'Association des Etudiants et des



*Les institutionnels ont inauguré la journée à Koungou*

Jeunes de Mayotte (AEJM), est force de proposition pour le défi qu'il rappelait chez nos confrères de Mayotte la 1ère : « Cette année, 6.000 jeunes vont passer le Bac, 1.800 se sont inscrits au CUFR, dont la capacité de nouvelles inscriptions est de 400 étudiants. Parmi les 1.400 qui restent, certains auront un titre de séjour valable pour l'inscription en fac en métropole, qui ne le sera pas forcément au moment des examens, or c'est obligatoire. Et si on prend en compte l'ensemble des élèves qui sortent du système scolaire, une grosse majorité n'est pas affiliée à la Sécurité sociale, indispensable pour s'inscrire à Pôle emploi ou à la Mission locale. Et reste donc sur le carreau ».

Nous l'avons contacté pour approfondir avec lui les deux solutions qu'il préconise : développer la voie professionnelle au delà de l'existant, et positionner Mayotte dans le marché régional de l'emploi. Et la 2ème doit provoquer la 1ère. « Maurice s'est positionnée au cœur de l'océan Indien sur la formation aux grandes écoles dans l'aérien et le maritime, La Réunion comme hub en médecine, mais Mayotte reste en retrait. Nous devons dépasser notre blocage



*Saïd Mohamadi : "Positionnons nos organismes de formations sur le plan régional"*



### *Les futurs cadres captés avant même leur fin d'études*

politique d'une revendication de la part des Comores. Nous sommes département, mais qu'est-ce qu'on en fait ? On continue d'argumenter sur le plan politique, ou bien nous nous mettons en quête de développement au sein de l'océan Indien ? »

Il entrevoit plusieurs thématiques éventuelles d'ancrage régional, sans exhaustivité : « Nous sommes pour l'instant une île en développement, positionnons nos organismes de formation sur le social, nous n'avons pas assez de monde en éducation populaire, animation et autre alors qu'ils seraient de suite employables et contribueraient à infléchir la délinquance, ou en informatique, mais également, dans un des métiers liés au gisement gazier du Mozambique. Nous ne sommes pas force de proposition. Les malgaches et les mauriciens invitent les mahorais à investir chez eux, profitons en pour créer l'université de l'océan Indien. Faute de quoi, les cerveaux vont partir vers les autres îles, alors que par ces spécialisations, nous pourrions les attirer au contraire vers Mayotte. »

**La formation professionnelles ou l'isolement fatal, il faut choisir.**

Des filières d'études qui seraient

donc spécialisées, et pour lesquelles on pourrait régulariser les jeunes qui répondent aux critères administratifs afin qu'ils suivent ces cursus. Pour éviter « l'appel d'air », il suffirait d'appliquer les règles nationales, indique-t-il : « En métropole, les écoles ou l'université sont payantes. Un jeune comorien qui part faire ses études à Nairobi paie des frais de scolarité. Il faut faire pareil. Ensuite, les jeunes une fois formés pourront repartir chez eux. A La Réunion, sur les 20.000 étudiants, 40% viennent d'une autre académie. Ils consomment et concourent au développement du territoire. »

Faute d'action, le cercle très vicieux va continuer à s'amplifier : « Parmi les bacheliers, beaucoup n'ont pas le niveau, recommencent 4 à 5 fois une première année de fac en métropole, finissent par avoir honte de revenir, et c'est l'isolement. S'ajoutent ceux dont le titre de séjour n'est pas renouvelé en raison de leur échec universitaire, ils sont expulsables, et cherchent à avoir un bébé espérant régulariser leur situation. Il vaut mieux qu'ils intègrent direct une formation professionnelles certifiante. Un assistant social à Mayotte est quand même rémunéré 2.800 euros ! »

Le tout juste trentenaire reprend ce que nous ciblons comme une schizophrénie de l'Etat, l'instruction obligatoire à 3 ans, et l'expulsion du territoire à 16 ou 18 ans, « l'Etat forme et après, on ne fait rien de ces jeunes. C'est de l'investissement perdu. Il faut mettre en place ces spécialisations régionales de formation professionnelles, le développement économique doit permettre de s'affranchir du débat politique, j'en suis persuadé. Et vous allez voir qu'à ce moment là, la Commission de l'océan Indien, on l'intègrera ! »

En résumé, Saïd Mohamadi invite à « penser région ».

Anne Perzo-Lafond



*Le Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte*

## Grosse interpellation dans le cadre du démantèlement des filières de délinquants à Vahibé

**C'est un gros coup de la police nationale : le dénommé Matso a été interpellé ce jeudi par les policiers de la BAC. Il est soupçonné d'être le leader des coupeurs de route à Vahibe, plusieurs de ses comparses ont également été arrêtés. Mais la police se veut discrète pour le moment**

L'homme qui est en garde à vue depuis hier a été débusqué à la suite d'un long travail d'enquête. Se sachant recherché, il ne dormait plus chez lui avec sa bande. Difficile d'en dire plus, car la communication même de son interpellation ce jeudi était prématurée, et complique la tâche des policiers, nous explique le commissaire Laurent Simonin, Directeur territorial de la Police nationale (DTPN): "Le dénommé Matso est en effet en garde à vue depuis ce jeudi en début d'après-midi pour un certain nombre de faits. Il est soupçonné d'être à l'origine de la mise en place de barrages nocturnes, notamment de carcasses de voitures, avec son groupe. Nous aurions aimé que cela ne soit pas divulgué car nous avons interpellé 12 autres personnes, mais nous ne les avons pas tous. Maintenant, ça va être plus compliqué".

Matso est également soupçonné d'avoir commis un meurtre sur un demandeur d'asile africain.

De nombreux autres auteurs de violence sont dans leur viseur, "à Vahibé, la réserve semble inépuisable", lâche le commissaire, ce qui donne une idée de ce qui se tramait potentiellement tous les soirs dans cette zone. "On peut dire que les automobilistes qui circulent entre Combani et Mamoudzou vont être plus tranquilles, mais nous aimerions poursuivre nos investigations et interpellier l'ensemble des auteurs de trouble".

A.P-L.



*Gros travail de la Police sur les bandes à Vahibé (Image d'illustration)*

# ÉDUCATION : La Ville de Mamoudzou et le rectorat visent l'excellence pour les jeunes élèves mahorais

La circonscription de Mamoudzou centre a organisé vendredi et samedi derniers le Forum de l'excellence (Forlex) dont l'objectif est de contribuer à la progression globale des jeunes en les aidant à atteindre l'excellence. Durant ces deux jours les familles ont pu voir les activités entreprises dans les écoles, par les élèves, les enseignants, les formateurs et les chercheurs.

C'est en présence du maire de Mamoudzou, Ambdilwahedou Soumaila, et du recteur, Jacques Mikulovic, que ce forum a été inauguré. « Le but de ce forum est d'aider nos enfants à atteindre l'excellence dans tous les secteurs afin de préparer le futur, a rappelé le maire de Mamoudzou. Il en va de l'attractivité de la Ville et de son rayonnement international ». En effet, la Ville de Mamoudzou a largement dépassé la barre des 80.000 habitants et plus de 50% de la population a moins de 17 ans. La municipalité a donc créé des services dédiés à l'excellence éducative pour les jeunes car

« Ils sont les dirigeants, les entrepreneurs, les médecins, les enseignants de demain. Il est donc nécessaire de transmettre nos valeurs ainsi que la recherche de l'excellence », a insisté Ambdilwahedou Soumaila.

Pour cela, la Ville s'est engagée à soutenir et à encourager les équipes chargées de promouvoir l'excellence en matière d'innovation. « Des tablettes vont bientôt être distribuées dans les établissements scolaires, a indiqué le maire. Des espaces de lecture vont être généralisés, un conservatoire de musique devrait voir le jour ainsi qu'une classe numérique. Il faut doter les élèves d'infrastructures modernes. La recherche de l'excellence passe par un encadrement de qualité le plus tôt possible ». De plus, la Ville soutient plusieurs initiatives comme les voyages scolaires pour les collégiens et les lycéens, mais elle souhaite aussi donner aux familles les moyens d'étudier. « Trop d'enfants s'éclairent encore à la bougie le soir pour faire leurs devoirs, déplore le maire de Ma-



*Jacques Mikulovic est le recteur de Mayotte*

moudzou. Il faut accompagner les familles et récompenser les efforts des élèves méritants et donner les moyens d'ouvrir les portes d'accès à l'excellence », martèle-t-il. La municipalité a ainsi mis en place une bourse d'excellence afin d'accompagner les étudiants pour les grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs.

**« L'excellence passe par l'acquisition et la maîtrise des savoirs fondamentaux »**

Pour le recteur de l'académie de Mayotte, Jacques Mikulovic, ce colloque sur l'excellence a pour but de mettre en place les outils nécessaires afin de faire réussir tous les élèves. « Il y a beaucoup d'exemples pour atteindre l'excellence, explique-t-il. On peut par exemple se réjouir que la première promotion de classe préparatoire aux grandes écoles du lycée de Sada soit admissible aux concours des écoles de commerce. C'est très encourageant. Il y a aussi les internats d'excellence que nous souhaitons développer. Les élèves ont des projets et ont une capacité à se projeter. Nous



*Le forum de l'excellence s'est déroulé dans la salle Abdallah HOUMADI de la mairie de Mamoudzou*



*Enseignants, formateurs pédagogiques, chercheurs, animateurs, inspecteurs étaient présents lors de ce forum*

voulons ainsi atteindre l'excellence académique ».

Mais le recteur n'oublie pas de rappeler que cela passe par un effort collectif, car 43% des jeunes lycéens mahorais sont touchés par l'illettrisme. « L'excellence nécessite des efforts, cela passe par l'acquisition et la maîtrise des savoirs fondamentaux en mathématiques et en français », insiste-t-il. Pour cela le rectorat va mettre en place plusieurs initiatives comme l'instauration du mois de l'écriture en septembre prochain. « Il faut que les élèves s'habituent à prendre un stylo et à écrire, explique Jacques Mikulovic. Le vivre ensemble passe par l'expression orale mais écrite aussi ». Le recteur indique également qu'un inspecteur général va être spécialement détaché pour l'académie de Mayotte à la rentrée prochaine afin « D'aider à la structuration des savoirs fondamentaux. Des formations seront organisées pour les professeurs afin que soient

transmises des techniques spécifiques d'enseignement ». Par ailleurs, la méthode d'apprentissage de la lecture NEO va être généralisée car l'objectif est de faciliter l'acquisition de la lecture et de l'écriture.

Aussi, le recteur rappelle la nécessité d'une complémentarité entre tous les acteurs pour arriver à la réussite du projet. « L'école ne peut pas tout il n'y a pas assez de temps. Il faut donc favoriser la complémentarité avec les parents qui ont un rôle à jouer pour atteindre l'excellence. Il faut aussi élargir le temps périscolaire avec les associations, notamment, qui permettent aux élèves de s'ouvrir sur d'autres disciplines comme le sport, de découvrir autre chose et de s'enrichir. Il y a un potentiel énorme à Mayotte qu'il s'agit de valoriser », conclue-t-il.

Ainsi, durant ces deux jours du forum, enseignants, éducateurs, formateurs et les familles ont eu l'occasion de me-

ner des réflexions autour de plusieurs tables rondes pour la construction d'une approche éducative partagée afin de contribuer à la progression globale des jeunes en les aidant à atteindre l'excellence.

B.J.



# ÉDUCATION : L'École de la 2ème chance continue son ascension

Love dating et signature de partenariats ce vendredi 9 juin, entre les acteurs de l'économie mahoraise et l'École de la deuxième chance (E2C), située à Combani, afin d'élargir le panel d'offres et des structures de stages pour ses élèves d'un autre genre.

Ouverte il y a près de 3 ans, en pleine période quarantaine, masque et population covidée, la toute première École de la deuxième chance de Mayotte continue son discret, mais non moins efficace, petit bonhomme de chemin tout terrain au profit de l'insertion des 16 à 25, bien souvent en situation de décrochage scolaire, dépourvus de qualification professionnelle et/ou de diplôme à minima du niveau tertiaire.

## Vers une labellisation

Ayant aspiration à faire partie intégrante d'un grand tout qu'est le réseau E2C France — association nationale reconnue par l'État\* — notre école de la deuxième chance mahoraise, membre associé candidat du dit réseau depuis le 24 septembre 2021, suit divers protocoles de conformité relatifs à un cahier des charges national validé par les respectifs ministères de l'Éducation et de l'Emploi. Une exigeante trame de fond visant la **qualitative obtention du label E2C d'ici cette fin d'année 2023**, à l'issue d'un audit, qui permettra d'appréhender l'établissement telle une autonome référence sur notre territoire en termes de méthodes pédagogiques et d'insertion des jeunes publics très éloignés du marché de l'emploi.

Une première tentative d'implantation de ce même type d'établissement avait eu lieu quelques années en amont, par une autre structure porteuse. Par manque certainement de préparation, d'encadrement et de lecture du tissu économique et des besoins réels locaux, ce projet fut avorté. Les erreurs des uns faisant l'apprentissage des autres, l'École de la deuxième chance de Mayotte, portée cette fois-ci par l'association Mlezi Maore, semble plus que bien partie pour conjurer le sort et même gagner ses lettres de noblesse objectivement méritées. « Cette école permet activement de lancer les jeunes sur une trajectoire positive tout en les faisant sortir de leur respectif isolement social et professionnel. Vu le sérieux et le travail déjà accomplis, il y a



*Le directeur général de Mlezi Maore, Hugues Makengo, aspire à une pleine évolution reconnue de cette E2C de Mayotte pour l'efficacité d'insertion et l'épanouissement de la jeunesse mahoraise*

de fortes de chances pour l'issue de cette labellisation soit positive » nous explique un des représentants préfectoraux présent à cette matinée portes-ouvertes et signature de conventions.

### L'importance des partenariats

Rien que pour l'année 2022 c'est plus d'une soixantaine de jeunes qui sont passés à travers les murs de l'E2C de Mayotte répartissant leurs périodes de stage sur un réseau d'une dizaine de partenaires économiques locaux. Principalement des petites et moyennes entreprises pour lesquelles il serait intéressant et légitime d'y joindre d'autres sociétés et groupes plus importants, afin de faciliter l'apprentissage, la prise en charge et de manière plus ou moins directe, l'insertion de ce public. Sur un territoire comme le notre, au regard des divers défis et complexités que nous connaissons, aucune structure de ce type n'est de trop, surtout lorsque cette dernière s'inscrit dans une efficiente démarche étudiée qui



*Créée en 2020, l'École de la deuxième chance située à Comboni est portée par l'association Mlezi Maore et offre annuellement 70 places*

contribue à favoriser les respectives approches sociales et économiques. En ce sens, en plus d'un volet présentation et introduction qui a été amené à la

quarantaine de convives invités à cette occasion, ce sont 3 conventions de partenariats supplémentaires qui ont été signées durant cette matinée afin d'alimenter la ramification du réseau E2C Mayotte.



*(De g. à d.) S. Es Sassi / Mlezi Maore et le commandant C. Toussaint / RSMA*

Un réseau qui mutualise déjà ses moyens auprès d'autres entités majeures de notre île tel que le Régiment du service militaire adapté (RSMA) : « Contribuer au développement économique de notre territoire tout en aidant nos jeunes à sortir de leurs difficultés au moyen d'une formation et d'un emploi, ce sont des valeurs que nous partageons. Nos années d'implantation permettent d'apporter notre expertise et nos conseils auprès de l'E2C mais également de nos soutenir mutuellement au profit de ces mêmes jeunes. Si un de nos stagiaires ressent qu'il s'est trompé dans son intégration au régiment, nous pouvons l'orienter vers cette école et réciproquement pour offrir un épanouissement dans l'élaboration de son projet de vie » nous indique le commandant Christophe Toussaint.

### Déroulé du parcours

Chaque année, c'est un roulement de 3 formations qui se succèdent comportant pour chaque promo une petite dizaine d'élèves. Des élèves à qui il est demandé



de trouver en introduction d'année, un stage de manière autonome tout en dessinant son projet professionnel. Chaque projet se veut légitimement singulier; c'est aussi ce qui fait la force et la valeur de cette école dont **le parcours de formation s'étale sur une période de 7 mois, contre 4 à 5 mois en Métropole**, sachant les grandes difficultés et lacunes rencontrées avec notre jeune public mahorais. Durant ce parcours, un temps d'approfondissement, voire d'apprentissage, des connaissances minimales est inclus dans le programme pédagogique auquel se greffe **5 stage en alternance**. Une judicieuse articulation qui permet à l'élève de toucher du doigt le monde professionnel, tout en continuant à être soutenu par l'école en parallèle.

À l'issue du cursus global, c'est un **accompagnement de 12 mois qui continue à être apporté** à tous ces jeunes afin de garantir une concrétisation positive de leur respectif projet : « *Il est certain que nos jeunes à Mayotte ont besoin de plus de soutien et d'encadre-*

*ment qu'en national. Alors qu'un élève en Métropole suit 4 mois de formation et présente une sortie déclarée positive après 5 mois, cela représente un encadrement global de 9 mois contre 19 mois ici. Et même si c'est plus long, cela fait ses preuves* » nous explique **Salha Es Sassi, directrice du Pôle insertion et vie sociale Mlezi Maore**. Des preuves concrètes et épanouissantes comme nous le raconte **Amina** : « *J'ai eu l'opportunité d'intégrer cette école qui m'a offert des connaissances pratiques afin de mieux me vendre auprès d'un employeur. Grâce à cette mise en confiance j'ai trouvé moi même mes stages qui m'ont apporté en plus la maturité nécessaire pour murir mon projet. J'ai postulé pour l'ouverture prochaine du Carrefour de Com-bani et ma candidature a été retenue* ».

À ces limpides visions de parcours professionnels se greffent également des élèves qui ont l'opportunité de découvrir en cours de formation d'autres aubaines et/ou vocations comme **Kaoula** qui initialement était partie dans une formation de secrétariat médical avec des stages réussis en la matière mais qui, grâce à l'école de

la deuxième chance, a pu également découvrir le milieu de la petite enfance, ce qui a été une révélation pour elle : « *Je me sens réellement bien avec les enfants, c'est vivant. À la fin de mon cursus E2C je souhaite intégrer un CAP petite-enfance tout en passant mon Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) pour travailler aussi dans l'animation, toujours auprès des enfants* ».

Après l'élaboration d'un dossier complet d'inscription allié à un entretien de motivation poussé, les jeunes intègrent l'E2C de Mayotte sous une casquette de **stagiaire de formation professionnelle** et touchent une rémunération mensuelle moyenne de 500 euros financée principalement par le Conseil départemental. **Depuis 2021, ce sont 91 jeunes qui ont pu bénéficier du sérieux de cette école.**

#### MLG

\*Créé en 2004, le Réseau E2C France est reconnu depuis le 23 décembre 2019 comme instance labellisatrice par France compétences.



(À d. polo rouge) **Marfadi Halidi**, formateur E2C référent depuis 2 ans : « *Mon rôle est d'accompagner ces jeunes tel un grand frère. Il y a l'aspect pédagogique et insertion mais aussi l'approche humaine avant tout* »

# JUSTICE : Quatre ex-candidats aux dernières législatives inéligibles pour 3 ans

Parmi les candidats à la fois malheureux dans les urnes et sanctionnés par le conseil constitutionnel, l'ancien vice-président du Département Issa Issa Abdou. Il s'explique sur son compte de campagne.

Le conseil constitutionnel, en sa qualité de juge électoral chargé du contentieux du financement des campagnes électorales, a rendu vendredi 9 juin 2023 quatre décisions relatives à l'élection législative dans la deuxième circonscription de Mayotte.

Il faut savoir que chaque candidat aux élections législatives doit établir un « compte de campagne » lorsqu'il a obtenu au moins 1 % des suffrages exprimés ou s'il a bénéficié de dons de personnes physiques. Il retrace l'ensemble des recettes perçues et des dépenses engagées en vue de l'élection. Ce compte de campagne doit être déposé à la Commission nationale des comptes de campagne

et des financements politiques, et lorsque le candidat obtient au moins 5% des suffrages exprimés, un taux de remboursement est accordé, à condition que le compte soit présenté par un membre de l'ordre des experts comptables.

Or, à l'issue des élections législatives des 11 et 18 juin 2022, le compte de campagne d'Issa Issa Abdou a été rejeté par la Commission nationale des comptes de campagne, rapporte un avis du conseil constitutionnel de ce vendredi 9 juin : « La commission a constaté qu'un certain nombre de dépenses d'un montant de 5.250 euros n'ont pas été inscrites au compte de campagne. Elle a également relevé que les recettes du candidat révélaient un don émanant d'une personne morale d'un montant de 3.500 euros, en méconnaissance des dispositions de l'article L. 52-8 du code électoral. » En conclusion, le conseil constitutionnel prononce l'inéligibilité de l'ancien vice-président du conseil départemental «

pour une durée de trois ans à compter de la présente décision ».

## Des personnes très morales

Sont également concerné par la même peine d'inéligibilité de trois ans trois autres candidats : Ali Djaroudi, candidat LFI-Nupes, pour n'avoir pas déposé de compte de campagne, Mouhamed Abdou (Divers), et Anli Madi Ngazi (Divers gauche).

Contacté par le JDM, Issa Issa Abdou s'est dit étonné de la sanction « eu égard aux échanges que nous avons avec le Conseil constitutionnel » : « Moi et mon équipe nous avons été interpellés tout d'abord pour des tee-shirts lors de la campagne des départementales de 2021, mais nous avons fourni les factures. Ce qui nous est reproché sur la campagne des législatives, ce sont les prêts de chapiteaux, de pupitres, de chaises et de tribunes dans chaque village par des sympathisants. Ce n'est pas une personne morale précise, mais un ensemble d'habitants qui nous ont aidés, et ils ont additionnés l'ensemble », assure-t-il. « J'ai produit les attestations, et je m'attendais eu égard aux derniers échanges à ne pas être remboursé. Mais de là à être inéligible ! »

Il explique ne pas tenter de recours, « je n'ai pas d'agenda électoral, je ne comptais pas être candidat aux sénatoriales, ni aux municipales. Je vais donc retourner à mon anonymat ».

Anne Perzo-Lafond



*De grands frais sont engagés lors des meetings avec notamment les transports de sympathisants*



Suivez le JDM sur internet

## TOURISME : Un regard sur Mayotte

À mi chemin entre la commune de Kani-Kéli et la plage de N’Gouja, ce point de vue dominant est un observatoire prisé des touristes car il offre panorama plongeant et contrasté entre l’herbier convoité par nos emblématiques tortues vertes et imbriquées, la barrière de corail accessible à hauteur d’homme ainsi que le tombant des plus captivants avec son bleu marine profond. Une carte postale dont on ne peut se lasser.

(@MLG)

ANNONCES  
LEGALES

DEMANDE DE  
PUBLICATION



## CULTURE : Tribune – Bientôt, le top départ pour la Mecque

Alors que s'annonce les premiers départs pour La Mecque ce lundi, notre chroniqueur, écrivain et Hadj Mouhoutar Salim, rappelle les fondamentaux de ce pèlerinage et livre quelques conseils, lui qui l'a entrepris en 2014. Une question d'identité, rappelle-t-il.

Le développement que Mayotte a importé, bon gré mal gré, depuis sa reprise en administration directe par la métropole, se dévoie à l'usage au matérialisme, à l'individualisme, au consumérisme donné en modèle de comportement, etc. Simultanément – et comme pour équilibrer cette évolution, les Mahorais tendent au contraire à réaffirmer leurs traditions dans la recherche permanente d'un équilibre entre leur mémoire et leur imagination.

Sous le coup de cette modernité, Mayotte ne veut pas perdre son identité. Cet effort de maintien d'une identité spécifique est particulièrement visible pour tout ce qui touche la religion, facteur sans doute le plus puissant d'unification de la société mahoraise.

Longtemps considérée par les voisins de l'Union des Comores comme des mauvais musulmans, sans doute en raison de l'Islam tolérant appliqué à Mayotte, mais aussi du rôle social et politique important des femmes mahoraises (les chatouilleuses) et des figures politiques historiques de confession catholique (Marcel Henry, Adrien Giraud, Frédéric D'Achery...), les Mahorais ont mis à profit la richesse relative de leur île, pour développer Mayotte dans des nombreux domaines y compris la religion.

Cette dernière ne dépend pas seulement de la foi individuelle mais aussi des signes – y compris matériels. Les écoles coraniques (les shioni) et les madrassas se sont multipliées. On en comptabilise 120 dans la seule commune de Mamoudzou. Les mosquées, environ 800 sur l'île dont 54 à Mamoudzou, croissent plus vite encore que la population, les minarets sur les mosquées inexistantes avant 1976, excepté celui de la grande mosquée de Chiconi, rivalise désormais en hauteur et en élégance.

### Le « Hadj » ou le grand pèlerinage

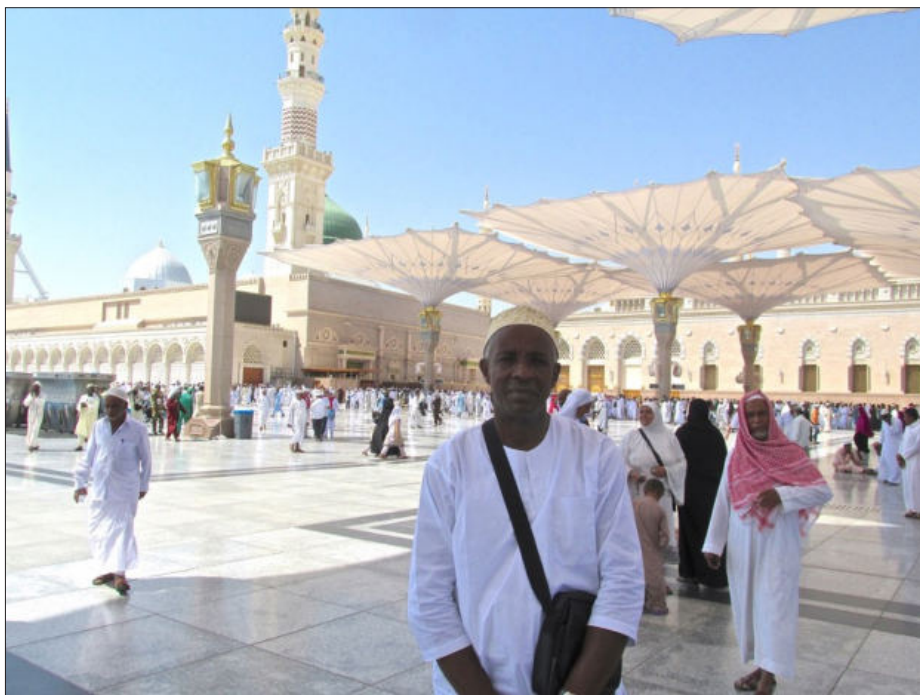
Et l'Islam à Mayotte qui cohabite dans la proximité et dans la mixité et sans difficulté avec les autres groupes religieux musulmans ou chrétiens de Mayotte notamment, les musulmans "Bohra", les catholiques, les évangélistes,

les protestants et les témoins de Jehova, est fondé sur 5 piliers que sont la profession de foi, la prière, l'aumône, le jeûne du Ramadan et le pèlerinage à la Mecque. Ce dernier consiste en la visite des deux lieux sacrés de la Mecque et de Médine, en observant un rite défini dans une période bien déterminée de l'année qui correspond à la période du sacrifice d'Abraham. Ce cinquième pilier de l'Islam qui est le pèlerinage est un devoir qui incombe à tout musulman ayant le pouvoir autant pécuniaire que physique et cela au moins une fois dans sa vie.

Cette obligation beaucoup plus simple selon la religion mais rendu très complexe par la tradition comprend le coût du voyage et de séjour dans les villes de la Mecque et de Médine (8000€) que l'on ajoute au coût des deux repas commensaux communautaires au départ et au retour du pèlerinage. La description et les détails du pèlerinage sont profondément connus.

### 600 pèlerins prêts à se rendre dans les lieux sacrés

Les pèlerins qui se rendaient à la Mecque pour accomplir leur cinquième pilier de l'Islam, sont dorénavant plus de cinq cent chaque année. En effet, avec trois grandes associations organisatrices de ce grand voyage, à savoir AOPOM,



*Mouhoutar Salim mosquée de Médine (Photo : Mouhoutar Salim)*

ASPEL et DJAMOU, on assiste depuis quarante ans à une augmentation du nombre des pèlerins mahorais. On dénombrait environ une vingtaine des pèlerins en 1976, une cinquantaine en 1983 et plus de 500 depuis 2008. C'est l'Arabie Saoudite qui impose les quotas de pèlerins pour chaque pays, seules les personnes partant avec des associations organisatrices reconnues

ont la possibilité d'effectuer le Hadj. La délivrance du visa par l'Arabie Saoudite est liée au statut vaccinal (vaccinations obligatoires dont celle de la fièvre jaune, antiméningococcique et la grippe). Après trois ans de restrictions liées à la pandémie de Covid 19, l'Arabie Saoudite n'a pas imposé en cette année 2023 de limite sur le nombre des pèlerins. C'est ainsi que 600 pèlerins mahorais se préparent à se rendre très prochainement dans les lieux sacrés de la Mecque et Médine. A noter par ailleurs, que certains pèlerins mahorais choisissent de partir quand même via l'Union des Comores ou de la Réunion disposant également d'un quota. Le départ pour ce pèlerinage se fera d'une manière graduée à partir du 13 juin, 14 juin, etc., et retour probable quatre semaines plus tard. Chaque association encadre un nombre limité de pèlerins et on note la présence d'au moins un infirmier dans chaque groupe.

### Le plus grand rassemblement populationnel annuel dans le monde

Le Hadj ou « le grand pèlerinage » est le plus grand rassemblement populationnel annuel dans le monde qui s'effectue selon un protocole bien défini et à des dates précises. Cet immense rassemblement requiert un certain nombre de mesures en termes



*Accueil des hadj de retour de La Mecque*



*Des centaines de milliers de pèlerins attendus à La Mecque (Photo : Mouhoutar Salim)*

de santé publique car il favorise la transmission de certaines maladies. Même si le Ministère de la santé (MinSa) Saoudien publie des recommandations spécifiques pour le pèlerinage (1). Il est important de rappeler à nos pèlerins, que leur risque principal est infectieux et en conséquence, prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de tomber malade pendant leur séjour et/ou de transmettre les maladies à leurs proches à leur retour à Mayotte.

Il convient de leur indiquer de se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon, d'utiliser fréquemment des

gels antibactériens et des mouchoirs en papier jetables pour se moucher, éternuer, tousser et les jeter dans une poubelle immédiatement après utilisation, pour limiter les infections liées aux mains sales. Il faut également leur demander de limiter les contacts avec les personnes qui toussent ou qui éternuent et porter un masque dans les endroits surpeuplés, pour limiter la diffusion de maladies aéroportées. Enfin, il faut qu'ils évitent les aliments préparés dans des conditions d'hygiène douteuse, à l'exemple de ceux vendus dans les rues, pour éviter les maladies liées à l'eau non potable et aux aliments souillés.

Ainsi, avec ces conseils de prévention, d'hygiène de base et de santé publique, le pèlerinage vers les Lieux Saints, restera un temps dédié au Sacré, sans les aléas intempestifs des risques infectieux majorés par les situations de promiscuité générées par les grands rassemblements humains.

Bon pèlerinage à tous !

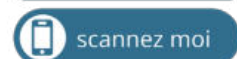
**Hadj Salim MOUHOUTAR**

Auteur – conférencier

(1) <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/cons>

**Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.**

Mayotte  
**INF**

# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Koungou, Le Belvédère, 97600 Koungou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



**Communauté d'Agglomération de Dembèni-Mamoudzou**

**Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01 - Rue du Commerce  
97600 Mamoudzou**

**AVIS DE MARCHÉ SERVICES**

**DIRECTIVE 2014/24/UE**

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

Communauté d'Agglomération de Dembèni-Mamoudzou (976), 106 Boulevard HALIDI SELEMANI, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269639100. Courriel : marches-publics@cadema.yt. Code NUTS : FR.

#### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr> Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

#### Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

#### Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

## Section II : Objet

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Marché de conseil, d'assistance et d'accompagnement

II.1.2) Code CPV principal

79410000

II.1.3) Type de marché

# ANNONCES LÉGALES

## Services

### II.1.4) Description succincte

Marché de conseil, d'assistance et d'accompagnement des responsables politiques et de la direction générale des services administratifs de la CADEMA.

### II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 600000 euros.

### II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : non

## II.2) DESCRIPTION

### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

79411000

### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution : Sur le territoire de la Cadema

### II.2.4) Description des prestations

Marché de conseil, d'assistance et d'accompagnement des responsables politiques et de la direction générale des services administratifs de la CADEMA.

### II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

### II.2.6) Valeur estimée

### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 36 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : A l'issue de la période initiale le marché est reconductible tacitement pour une période d'une année.

### II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

### II.2.11) Informations sur les options

Options : non

### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union euro-

## péenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non II.2.14) Informations complémentaires

## Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

#### Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

### III.1.2) Capacité économique et financière

#### Liste et description succincte des critères de sélection :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

### III.1.5) Informations sur les marchés réservés

## III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

### III.2.1) Informations relatives à la profession

### III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

## Section IV : Procédure

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

#### IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

# ANNONCES LÉGALES

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue  
IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Mercredi 12 juillet 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés IV.2.4)

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres Date : jeudi 13 juillet 2023 - 10:00 Lieu : A la CADEMA.

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : Babadi MOHAMED Eva KERHARO

Moidjoumoi MALIDI

**Section VI : Renseignements complémentaires**

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 MAMOUDZOU FRANCE.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

08 juin 2023



**Ville de Dembeni**

**Place de la Mairie**

**Boîte Postale N°20**

**97660 Dembeni**

**AVIS D'ATTRIBUTION  
FOURNITURES**

**DIRECTIVE 2014/24/UE**

**Section I : Pouvoir adjudicateur**

**I.1) NOM ET ADRESSES**

Ville de Dembeni (976), Place de la Mairie Boîte Postale N°20, 97660 Dembeni, FRANCE. Courriel : commande-publique@dembeni.fr. Code NUTS : FRY5.

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <https://ville-dembeni.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>

**I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**

**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

**Section II : Objet**

**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé :** Equipement et modernisation numérique dans des écoles de Dembeni

**II.1.2) Code CPV principal**

32500000

**II.1.3) Type de marché**

Fournitures

**II.1.4) Description succincte**

Équipement et modernisation numérique dans des écoles de Dembeni

**II.1.6) Informations sur les lots Division en lots :** oui

**II.1.7) Valeur totale du marché**

263837 euros



# ANNONCES LÉGALES

## II.2) DESCRIPTION

### LOT N° 1

**II.2.1) Intitulé :** Coffres de rangement sécurisés et mobiliers divers

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

39151000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRY50

**Lieu principal d'exécution :** Commune de Dembeni

**II.2.4) Description des prestations**

Coffres de rangement sécurisés et mobiliers divers

**II.2.5) Critères d'attribution Prix :** 60%

**Qualité**

Valeur techniques : 40%

**II.2.11) Informations sur les options Options :** non

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :** non

**II.2.14) Informations complémentaires**

### LOT N° 2

**II.2.1) Intitulé :** Solution wifi

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

32500000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRY50

**Lieu principal d'exécution :** Commune de Dembeni

**II.2.4) Description des prestations**

Solution wifi

**II.2.5) Critères d'attribution Prix :** 60%

**Qualité**

Valeur technique : 40%

**II.2.11) Informations sur les options Options :** non

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :** non

**II.2.14) Informations complémentaires**

### LOT N° 3

**II.2.1) Intitulé :** Onduleurs et climatisations

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

45331220

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRY50

**Lieu principal d'exécution :** Commune de Dembeni

**II.2.4) Description des prestations**

Onduleurs et climatisations

**II.2.5) Critères d'attribution Prix :** 60%

**Qualité**

Valeur technique : 40%

**II.2.11) Informations sur les options Options :** non

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :** non

**II.2.14) Informations complémentaires**

### LOT N° 4

**II.2.1) Intitulé :** Aménagements divers (peintures et sécurisation)

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

44810000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRY50

**Lieu principal d'exécution :** Commune de Dembeni

**II.2.4) Description des prestations**

Aménagements divers (peintures et sécurisation)

**II.2.5) Critères d'attribution Prix :** 60%

**Qualité**

Valeur technique : 40%

**II.2.11) Informations sur les options**

**Options :** non

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :** non

**II.2.14) Informations complémentaires**

### LOT N° 5

# ANNONCES LÉGALES

**II.2.1) Intitulé :** Tranchées

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

45000000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRY50

**Lieu principal d'exécution :** Commune de Dembeni

**II.2.4) Description des prestations**

Tranchées

**II.2.5) Critères d'attribution Prix :** 60%

**Qualité**

Valeur technique : 40%

**II.2.11) Informations sur les options Options :** non

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :** non **II.2.14)**

**Informations complémentaires**

LOT N° 6

**II.2.1) Intitulé :** Switch, appareils photos et NAS de sauvegarde

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

32500000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRY50

**Lieu principal d'exécution :** Commune de Dembeni

**II.2.4) Description des prestations**

Switch, appareils photos et NAS de sauvegarde

**II.2.5) Critères d'attribution Prix :** 60%

**Qualité**

Valeur technique : 40%

**II.2.11) Informations sur les options Options :** non

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :** non **II.2.14)**

**Informations complémentaires**

**Section IV : Procédure**

**IV.1) DESCRIPTION**

**IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

**IV.1.6) Enchère électronique**

**IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

**IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure**

Référence de l'avis au JO : 2023/S070-215301 du 07 avril 2023

**IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique**

**IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation**

**Section V : Attribution**

**LOT N°1 : Attribué**

**Intitulé :** Coffres de rangement sécurisés et mobiliers divers

**V.1) Informations relatives à une non-attribution**

**V.2) Attribution du marché**

12 mai 2023

**V.2.2) Informations sur les offres**

**Nombre d'offres reçues :** 2

**Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques :** non **V.2.3) Nom et adresse du titulaire**

SOMADO, 95 av, Denis Papin, 45800, St Jean de Braye , FRANCE. Code NUTS : FRY5. **Le titulaire est une PME** : non

**V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot**

**Estimation initiale du montant :** non\_ **renseigne Valeur totale :** 115172 euros

**V.2.5) Informations sur la sous-traitance**

**LOT N°2 : Attribué**

**Intitulé :** Solution wifi

**V.1) Informations relatives à une non-attribution**

**V.2) Attribution du marché**

# ANNONCES LÉGALES

12 mai 2023

## V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 4

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non

## V.2.3) Nom et adresse du titulaire

SRT TELECOM, Rue Combo Ousseni, Mtapéré, 97600, Mamoudzou, FRANCE. Code NUTS : FRY5. Le titulaire est une PME : non

**V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot**  
Estimation initiale du montant : non\_reseigne Valeur totale : 119930 euros

## V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°3 : Attribué

Intitulé : Onduleurs et climatisations

## V.1) Informations relatives à une non-attribution

## V.2) Attribution du marché

12 mai 2023

## V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 4

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non

## V.2.3) Nom et adresse du titulaire

MZETELEC, 2 rue de la palmeraie, Tsoundzou, 97600, Mamoudzou, FRANCE. Code NUTS : FRY5. Le titulaire est une PME : non

## V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

Estimation initiale du montant : non\_reseigne

Valeur totale : 57800 euros

## V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°4 : Sans suite

Intitulé : Aménagements divers (peintures et sécurisation)

## V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Autres raisons (interruption de la procédure)

## V.2) Attribution du marché

### V.2.1) Date de conclusion du marché

### V.2.2) Informations sur les offres

## V.2.3) Nom et adresse du titulaire

## V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

## V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°5 : Attribué

Intitulé : Tranchées

## V.1) Informations relatives à une non-attribution

## V.2) Attribution du marché

12 mai 2023

## V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 1

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non

## V.2.3) Nom et adresse du titulaire

BEN SARL, Rue du bassin Mtsakouani, 97600, Mamoudzou, FRANCE. Code NUTS : FRY5. Le titulaire est une PME : non

**V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot**  
Estimation initiale du montant : non\_reseigne Valeur totale : 71247 euros

## V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°6 : Attribué

Intitulé : Switch, appareils photos et NAS de sauvegarde

## V.1) Informations relatives à une non-attribution

## V.2) Attribution du marché

12 mai 2023

## V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 5

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non

## V.2.3) Nom et adresse du titulaire

SRT TELECOM, Rue Combo Ousseni, Mtsapéré, 97600, Mamoudzou, FRANCE. Code NUTS : FRY5. Le titulaire est une PME : non

**V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot**  
Estimation initiale du montant : non\_reseigne Valeur totale : 100820 euros

## V.2.5) Informations sur la sous-traitance

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VI.4)

# ANNONCES LÉGALES

## PROCÉDURES DE RECOURS

### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Mayotte haut du jardin du collège, 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tri-bunal-administratif.fr>.

### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

### VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

08 juin 2023



## Ville de Dzaoudzi-Labattoir

Rue de l'Hôtel de Ville BP  
93

97610 Labattoir

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

### Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Dzaoudzi-Labattoir (976) Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000879500011 Code postal / Ville : 97610 Labattoir

Groupement de commandes : non

### Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 09 Cimetière Catholique DL

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Monsieur le Maire, Saïd Omar OILI - Tél : +33 639049234 - Mail : [zaharia.toilibou@cc-petitetterre.fr](mailto:zaharia.toilibou@cc-petitetterre.fr)

### Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers BTP.

Capacité économique et financière : Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans. Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet du marché sur 3 ans. Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels

Capacités techniques et professionnelles : Mention des références travaux sur une période de 2 ans.

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché Indication de la part du marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 30 juin 2023 - 11:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non Possibilité d'attribution sans négociation : oui L'acheteur exige la présentation de variantes : non

### Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE CATHOLIQUE DE DZAOUZDI-LABATTOIR Classification CPV : 45112714

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE CATHOLIQUE DE DZAOUZDI-LABATTOIR

Lieu principal d'exécution : Ville de Dzaoudzi-Labattoir

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : oui

### Section 5 : Informations sur les lots

# ANNONCES LÉGALES

LOT :

Lot n°1: Aménagement extérieur - VRD Classification  
CPV : 45112714

Lieu d'exécution du lot : Ville de Dzaoudzi-Labattoir

LOT :

Lot n°2: Mur de clôture - Portail - Espace Ludique Classification  
CPV : 45340000

Lieu d'exécution du lot : Ville de Dzaoudzi-Labattoir

LOT :

Lot n°3: Réseaux BT - Telecom et Eclairage solaire Classification  
CPV : 71323100

Lieu d'exécution du lot : Ville de Dzaoudzi-Labattoir

LOT :

Lot n°4: Mobilier urbain - Signalétique - Espaces Verts  
Classification CPV : 45233293

Lieu d'exécution du lot : Ville de Dzaoudzi-Labattoir

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

09 juin 2023

## BLUESKY MAYOTTE

Société à responsabilité limitée  
au capital de 8 000 euros  
Siège social : 20 PLACE DU MARIAGE  
97600 MAMOUDZOU  
024 073 454 RCS MAMOUDZOU

Par décision du 08/06/2023 la société ROGERS AVIATION FRANCE, Société à responsabilité limitée au capital de 515 000 euros, dont le siège social est 7 RUE FRANCOIS DE MAHY 97410 SAINT PIERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 399 722 479 RCS ST PIERRE DE LA REUNION a, en sa qualité d'associée unique de la société BLUESKY MAYOTTE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle

du patrimoine de la société BLUESKY MAYOTTE au profit de la société ROGERS AVIATION FRANCE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de MAMOUDZOU.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de MAMOUDZOU - Résidence l'Archipel-ZI Kawéni 97600 MAMOUDZOU.

Pour avis

La Gérance

## WASIA SUP'

Par ASSP en date du 28/03/2023, il a été constitué une SAS dénommée : WASIA SUP'

Siège social : 19 rue Cheikh Ahamed Ali 97615 PAMANDZI

Capital : 1000 €

Objet social : Prestations de conseil en matière administratifs et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés  
Président : Madame Mirana RASOLOFONIAINA, demeurant 19 rue Cheikh Ahamed Ali 97615 PAMANDZI élu pour une durée illimitée .  
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles .

Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de Mamoudzou



LE JDM

L'INFO EN DIRECT WEB